

**GROUPE SCOLAIRE ANNE CARTIER – ANNEE SCOLAIRE 2022-2023**  
**INFORMATIONS FINANCIERES (à conserver)**

**Les tarifs ci-dessous vous indiqueront les prix pratiqués pour l'année scolaire 2022-2023 pour un élève.**

	Tarif A: Nominal	Tarif mensuel A:	Tarif B: De solidarité	Tarif mensuel B :
Contribution des familles composée :	<b>594,00 €</b>	<b>59,40 €</b>	<b>649,00 €</b>	<b>64,90 €</b>
- des frais de scolarité :	540,00 €		595,00 €	
- d'une cotisation	54,00 €		54,00 €	
Tarif de l'assurance scolaire (si c (classe Orchestre majoration de 10,00€)	11,00 €	1,10 €	11,00 €	1,10 €
Fournitures diverses :	34,00 €	3,40 €	34,00 €	3,40 €
Forfait technologie/arts plastiques	22,00 €	2,20 €	22,00 €	2,20 €
Forfait activités culturelles	40,00 €	4,00 €	40,00 €	4,00 €
Cotisation APEL*	23,00 €	2,30 €	23,00 €	2,30 €
Forfait numérique	15,00 €	1,50 €	15,00 €	1,50 €
<b>Total :</b>	<b>739,00 €</b>	<b>73,90 €</b>	<b>794,00 €</b>	<b>79,40 €</b>

\*cotisation APEL volontaire : si vous ne souhaitez pas adhérer, nous vous remercions de renvoyer un courrier à l'Etablissement avant le 13 juillet 2022.

A noter qu'à ces montants s'ajoutent les cahiers de travaux pratiques ou d'exercices.

Chaque famille reçoit sur Ecole directe une seule facture annuelle en octobre. Elle englobe tous les frais à régler pour l'année scolaire en dehors de la restauration (tarif repas 5,35€), des voyages et sorties pédagogiques pouvant être proposés dans l'année.

La facture des frais de scolarité sera disponible sur Ecole Directe à la fin du mois de septembre.

**Vous aurez 3 possibilités de règlement :**

**-Par CB directement sur le site Ecole directe**

**-Par chèque :**

En un seul chèque à réception de la facture.

En 4 chèques encaissés les 5 octobre, 5 décembre, 5 mars et 5 juin.

**-Par prélèvement automatique (Conseillé) :**

Le 5 de chaque mois, d'octobre à juillet (soit 10 mensualités).

**En fonction de vos revenus, vous pouvez, selon les barèmes fixés par l'Education Nationale, prétendre à :**

- **une Bourse Nationale** : Toutes les informations vous seront communiquées à la rentrée. Si vous en bénéficiez, le montant des bourses sera versé à l'Établissement. Dès que les autorités académiques nous informeront de la somme attribuée, elle se déduira automatiquement de la scolarité de votre enfant.

- **une Bourse Départementale** : Vous devez retirer le dossier de demande auprès de la Mairie de votre lieu de domicile avant la rentrée scolaire. Si vous en êtes bénéficiaire, le montant vous sera directement versé.

\* Pour les parents séparés : 1 seul parent payeur principal est autorisé. L'Établissement établira une seule facture au nom du responsable payeur.

**FRAIS D'INSCRIPTION**

A l'entrée de votre enfant dans le collège Anne CARTIER, des frais d'inscription une seule fois pour toutes les années au collège, vous seront demandés.

Vous les réglerez, au moment de la confirmation de l'inscription lors de la signature numérique de la convention de scolarisation par vous-même.

Frais de dossier (non remboursable en cas de désistement) :	40 €
Acompte d'inscription (déduit de la facture annuelle) :	50 €
Dépôt de garantie (récupéré en fin de scolarité) (3) :	<u>50 €</u>

Total 140 €

**(3) Le montant dépôt de garantie est remboursé lors du départ de l'élève dans sa totalité, sous réserve d'être en règle avec l'économat et d'avoir rendu les livres en bon état.**